

La CNDP et la protection des données à caractère personnel en Afrique

Rabat, le 15 mai 2020

Créé en 2016, à Ouagadougou, le RAPDP (Réseau africain des autorités de protection des données personnelles) est actuellement présidé par la CIL, autorité de protection de données personnelles du Burkina Faso de cette organisation africaine est composé du Burkina Faso, du Ghana et du Cap Vert. La CNDP assure le secrétariat permanent de cette organisation.

De plus, depuis 2019, trois groupes de travail ont été créés au sein du RAPDP :

- Renforcement des capacités des autorités du réseau, groupe animé par la CIL du Burkina Faso.
- Coopération avec l'Union Africaine, groupe animé par la CDP du Sénégal.
- Gestion des identités, groupe animé par la CNDP du Maroc.

Par ailleurs, la CNDP contribue, au sein de l'organisation Id4Africa, aux débats entre les autorités de gestion des identités et autorités de protection des données à caractère personnel. Le Maroc devait abriter une importante réunion de cette organisation, en Juin 2020, à Marrakech. Du fait de la crise mondiale du COVID19, ce forum est reporté à une date ultérieure.

Le Maroc est représenté au sein de cette organisation :

- Par un « ambassadeur » représentant le Ministère de l'Intérieur en tant qu'autorité de gestion des identités,
- Et par un « co-ambassadeur » représentant la CNDP, en tant qu'autorité de contrôle de la protection des données à caractère personnel.

En dernier lieu, l'Union Africaine et l'Union Européenne pilotent le programme PRIDA (Policy and Regulation Initiative for Digital Africa, Initiative de politique et de régulation pour l'Afrique digitale).

La CNDP assure, depuis Avril 2020, au sein de ce programme, la présidence du groupe de travail « Protection et Localisation des données à caractère personnel ». La vice-présidence de ce groupe de travail est assurée par le Nigéria. La représentation du RAPDP au sein de ce groupe de travail est assurée par le Sénégal.